

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑫① Numéro de dépôt: **79420049.3**

⑫① Int. Cl.³: **A 47 F 7/17, A 47 F 3/06**

⑫② Date de dépôt: **16.10.79**

⑫③ Priorité: **20.10.78 FR 7830426**

⑫④ Demandeur: **Société anonyme dite: SOCIETE STEPHANOISE DE TISSUS ET RUBANS**, 272, rue Boileau, Lyon 3ème - Rhône (FR)

⑫⑤ Date de publication de la demande: **14.05.80**
Bulletin 80/10

⑫⑤ Inventeur: **Benrey, Marc**, 8, avenue Gambetta, Tassin la Demi Lune - Rhône (FR)

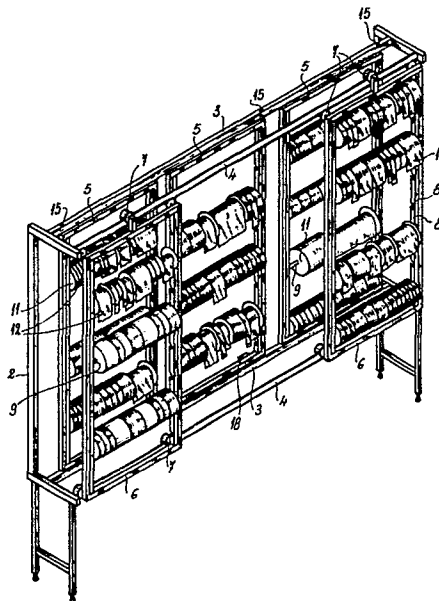
⑫⑥ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LU NL SE**

⑫⑥ Mandataire: **Maureau, Bernard et al, Cabinet GERMAIN & MAUREAU** 18, Rue Childebert, F-69002 Lyon (FR)

⑫⑦ **Meuble présentoir pour bobines de produits en bandes, tels que papier, rubans, passementerie ou similaires.**

⑫⑦ Ce meuble est du type comprenant des axes (9), de bobines supportés par des crémaillères (8) solidaires des montants de deux jeux de cadres (5) supportés, l'un devant l'autre, par un bâti (2) le jeu de cadres (6) situé en avant étant porté par des glissières horizontales (4) permettant de les déplacer sur une course au moins égale à la largeur d'un cadre de manière à dévoiler au moins un cadre du jeu situé en arrière.

D'une part, les crémaillères (8) sont ouvertes vers l'arrière, et, d'autre part, les cadres du jeu en arrière sont articulés autour d'un axe (15) passant par un de leurs montants de manière à pouvoir être pivotés d'au moins 90° entre une position normale d'utilisation dans laquelle ils sont parallèles aux cadres du jeu de cadre situés en avant et une position de chargement dans laquelle, après pivotement sur l'avant, leur face postérieure est facilement accessible depuis l'avant du meuble.



Meuble présentoir pour bobines de produits en bandes, tels que papier, rubans, passementerie ou similaires.

La présente invention concerne un meuble présentoir pour bobines de produits en bandes, tels que papier, rubans, passementeries ou similaires.

On connaît des meubles présentoirs
5 comprenant des axes de bobines supportés par des crémaillères solidaires des montants de deux jeux de cadres supportés, l'un devant l'autre, par un bâti, le jeu de cadres situé en avant étant porté par des glissières horizontales permettant de les déplacer sur une course au
10 moins égale à la largeur d'un cadre de manière à dévoiler au moins un cadre du jeu situé en arrière.

Dans ces meubles présentoirs, pour faciliter leur chargement, les ouvertures des encoches des crémaillères supportant les axes des bobines sont orientées
15 vers l'avant.

Cette disposition présente toutefois l'inconvénient de ne pas assurer une tenue suffisante des axes dans les crémaillères. En effet, si une bobine est un peu lourde, en raison de ses dimensions et de la nature
20 du produit qu'elle supporte, son inertie peut s'opposer à sa rotation, lors d'une traction exercée un peu brutalement sur le dit produit, ce qui risque de provoquer par l'extraction d'une des extrémités de l'axe hors de la crémail-

lère, la chute de cette bobine et de celles qui lui sont juxtaposées sur le même axe.

Pour y remédier, on a pensé à ouvrir les encoches des crémaillères sur l'arrière des cadres supports. Cependant, cette disposition n'était possible qu'avec des cadres supports accessibles par l'arrière, c'est-à-dire non plaqués contre un mur

La présente invention vise à remédier à cet inconvénient sans nuire à la facilité de chargement de ce meuble.

A cet effet, dans le meuble présentoir qu'elle concerne et qui est du type précité, avec les crémaillères ouvertes vers l'arrière, les cadres du jeu situé en arrière sont articulés autour d'un axe passant par un de leurs montants de manière à pouvoir être pivotés d'au moins 90° entre une position normale d'utilisation dans laquelle ils sont parallèles aux cadres du jeu de cadres situés en avant et une position de chargement dans laquelle après pivotement sur l'avant, leur face postérieure est facilement accessible depuis l'avant du meuble.

Ainsi, les usagers ne risquent plus d'arracher les axes supportant les bobines en tirant trop brutalement sur les produits en bande puisqu'en agissant ainsi, ils tendent à plaquer les axes des bobines dans les fonds d'encoches des crémaillères.

Suivant une forme d'exécution simple de l'invention, des butées limitent le pivotement des cadres du jeu postérieur en position d'utilisation et des moyens sont associés à ces butées pour assurer la tenue de ces cadres dans cette position en dehors des opérations de chargement du meuble.

Avantageusement, lorsque les cadres du jeu postérieur sont en matériau magnétique, les butées et les moyens qui leur sont associés pour assurer la tenue en position de présentation sont constitués par des aimants.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence

au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce meuble présentoir :

Figure 1 en est une vue en perspective;
5 Figures 2 et 3 en sont des vues schématiques très simplifiées illustrant le mode de chargement des cadres postérieurs ;

Ce meuble présentoir est du type comportant un bâti 2 présentant deux jeux de deux traverses horizontales à savoir deux traverses postérieures 3 et deux traverses antérieures 4. Les deux traverses 3 ou 4 de chaque jeu sont situées à la verticale l'une de l'autre.

Les deux traverses postérieures 3 supportent trois cadres rectangulaires verticaux 5 de même dimension, tandis que les traverses antérieures 4 supportent seulement deux cadres rectangulaires verticaux 6 de même dimension que les cadres 5.

Comme cela ressort du dessin, les cadres antérieures 6 reposent sur les traverses antérieures 4 qui leur servent de glissières par l'intermédiaire de galets 7 à axes horizontaux. Ces cadres 6 peuvent donc être déplacés horizontalement le long des traverses 4 ce qui permet de démasquer au moins l'un des cadres postérieurs 5.

Des crémaillères 8, solidaires des montants verticaux des cadres 5 et 6, sont prévues pour supporter par leurs encoches 8a des axes horizontaux 9 supportant eux-mêmes des bobines 11 de produits en bandes 12, tels que rubans, papier ou passementerie.

Ce présentoir est donc destiné à permettre aux acheteurs éventuels d'examiner un grand nombre de rubans disposés sous un encombrement très limité et, éventuellement, de tirer une longueur d'un ruban 12 de manière à mieux en apprécier la qualité et le dessin.

Dans les ~~présentoirs~~ présentoirs connus de ce type, les encoches 8a des crémaillères 8 sont ouvertes sur l'avant du meuble pour permettre la mise en place des axes 9 supportant les bobines. On conçoit qu'une forte traction exercée sur l'un des rubans 12 risque d'arracher l'axe 9

correspondant et d'entraîner ainsi la chute de toutes les bobines supportées par cet axe.

Pour éliminer cet inconvénient, selon l'invention, les encoches 8a des crémaillères 8 sont ouvertes sur la face postérieure des cadres 5 et 6 de telle sorte qu'un risque d'arrachement est totalement éliminé.

On conçoit aisément que si l'intervalle entre les cadres antérieurs 6 et les cadres postérieurs 5 est suffisant pour permettre le chargement des premiers cités, il n'en résulte pas qu'il est aisé de charger les cadres postérieurs 5. En effet, lorsque le meuble présentoir est placé devant un mur ou une cloison, si l'on veut réduire son encombrement le plus possible, il est nécessaire qu'il soit plaqué contre le dit mur ou la dite cloison. En conséquence, suivant une caractéristique complémentaire de l'invention, les cadres postérieurs 5 sont articulés autour d'axes verticaux 15 passant par un de leurs montants et permettant de les faire pivoter d'au moins 90° sur l'avant, comme illustré sur les figures 2 et 3 .

Comme il a été indiqué précédemment, et comme cela ressort du dessin, les traverses postérieures 3 et antérieures 4 ont la même longueur et les cadres postérieurs 5 sont au nombre de trois tandis que les cadres antérieurs 6 sont au nombre de deux, ce qui permet de libérer totalement l'un des cadres postérieurs 5. Ce même résultat aurait pu être obtenu avec un même nombre de cadres postérieurs et antérieurs mais en prévoyant une longueur des traverses antérieures supérieure à celle des traverses postérieures d'une valeur égale à la largeur d'un cadre.

Pour le chargement des cadres postérieurs, il suffit donc d'oeuvrer de la manière suivante :

- lorsque l'on veut charger le cadre postérieur central, il suffit de disposer les deux cadres antérieurs 6 aux extrémités des traverses antérieures 4, comme illustré sur la figure 2 , ce qui permet de faire

pivoter librement le cadre postérieur 5 central dans le sens de la flèche 16, comme illustré sur la figure 2, ce qui donne libre accès à sa face postérieure.

- lorsqu'on veut charger l'un des
5 deux cadres postérieurs 5 d'extrémité, par exemple le cadre 5 de gauche, il suffit de déplacer les deux cadres antérieurs 6 sur la droite, comme illustré sur la figure 3, ce qui permet de faire pivoter librement le cadre 5 de gauche dans le sens de la flèche 17. La face postérieure
10 de ce cadre est ainsi d'un accès tout à fait aisé.

Pour assurer la mise en place et la tenue des cadres postérieurs 5 en position de présentation, c'est-à-dire telle qu'illustrée sur la figure 1, il est prévu des butées 18 limitant le pivotement des cadres
15 postérieurs 5 dans le sens opposé à celui des flèches 16 et 17 à leur position de présentation, c'est-à-dire lorsqu'ils sont parallèles aux cadres antérieurs 6. En outre, à ces butées sont associées des moyens permettant leur retenue dans cette position en dehors des périodes de
20 chargement.

En général le bâti 2, les traverses postérieures 3 et antérieures 4, et les cadres postérieurs 5 et antérieurs 6, sont réalisés en tubes métalliques et de préférence en acier magnétique. Dans ce cas, les butées
25 18 sont constituées par des aimants qui jouent à la fois le rôle de butée et de retenue des cadres postérieurs 5 en position de présentation.

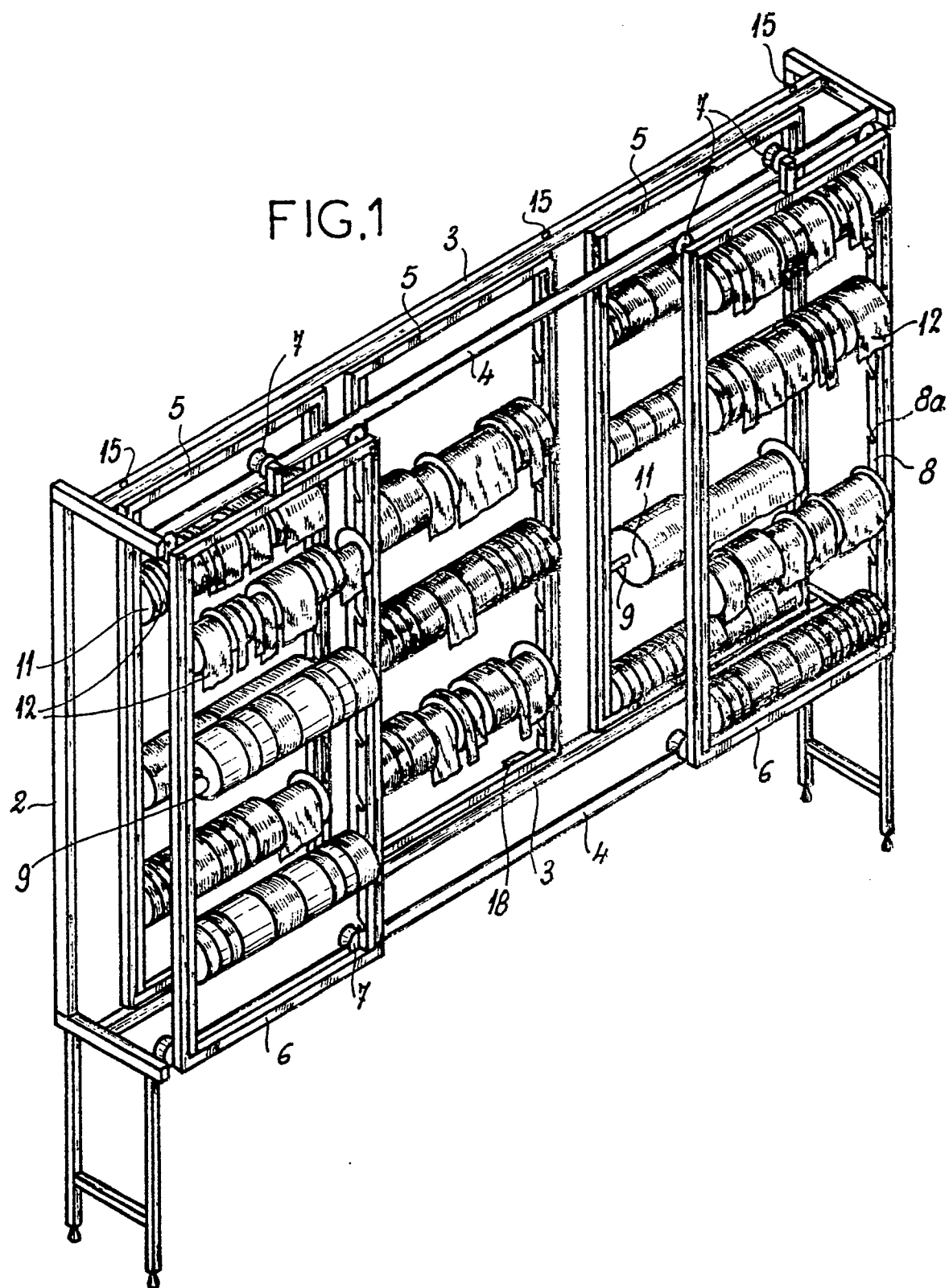
Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule
30 forme d'exécution de ce meuble présentoir qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

- REVENDEICATIONS -

1. - Meuble présentoir pour bobines de produits en bande tels que papier, rubans, passementerie ou similaire, du type comprenant des axes de bobines supportés par des crémaillères ouvertes vers l'arrière, solidaires des montants de deux jeux de cadres supportés, l'un devant l'autre, par un bâti, le jeu de cadres situé en avant étant porté par des glissières horizontales permettant de les déplacer sur une course au moins égale à la largeur d'un cadre de manière à dévoiler au moins un cadre du jeu situé en arrière, caractérisé en ce que les cadres du jeu situé en arrière sont articulés autour d'un axe passant par un de leurs montants de manière à pouvoir être pivotés d'au moins 90° entre une position normale d'utilisation dans laquelle ils sont parallèles aux cadres du jeu de cadres situé en avant et une position de chargement dans laquelle, après pivotement sur l'avant, leur face postérieure est facilement accessible depuis l'avant du meuble.

2. - Meuble présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les butées limitent le pivotement des cadres du jeu postérieur en position d'utilisation, et des moyens sont associés à ces butées pour assurer la tenue de ces cadres dans cette position en dehors des opérations de chargement du meuble.

3. - Meuble présentoir selon la revendication 2, caractérisé en ce que lorsque les cadres du jeu postérieur sont en matériau magnétique, les butées et les moyens qui leur sont associés pour assurer la tenue en position de présentation sont constitués par des aimants.



2, 2

FIG.2

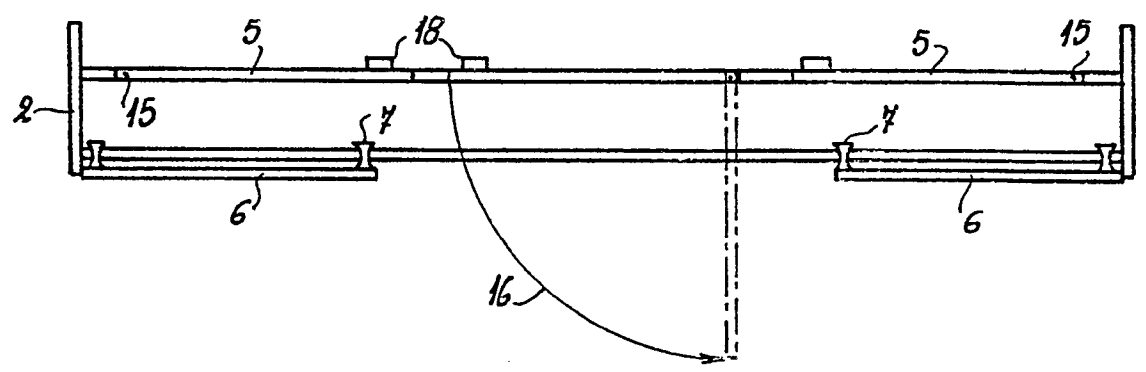
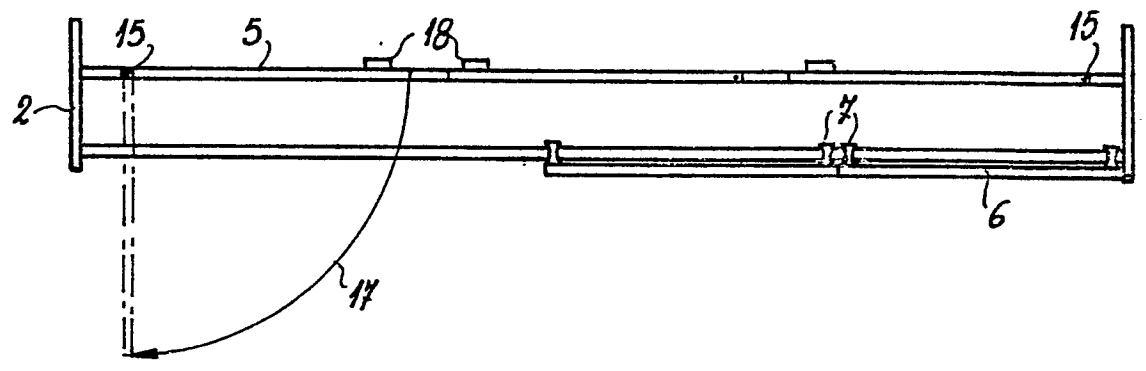


FIG.3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0011040

EP 79 42 0049

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ¹)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	<u>FR - A - 1 528 093</u> (TOLERIE ET CONSTRUCTIONS THERMIQUES)		A 47 F 7/17 3/06
A	<u>US - A - 2 812 067</u> (GUSSACK) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ¹)
			A 47 F B 65 H
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 28-01-1980	Examineur SCHMITTER